

En bref

FERMETURE TEMPORAIRE DES ACCUEILS AU PUBLIC

MSA d'Armorique Pour freiner la circulation du Covid-19, la MSA d'Armorique s'est vue dans l'obligation de fermer l'ensemble de ses accueils au public depuis le lundi 16 mars...

Le semis avant moisson remplit son rôle

Culture Comparé à un semis simplifié de dérobée, la technique utilisant le semoir Maxi Couv' donne de bon résultats, si la parcelle est exploitée suffisamment tôt.

« Les pesées de matière sèche montrent un avantage aux semis d'avant moisson, en comparaison aux dérobées semées 3 semaines plus tard », constate Catherine Lucas...

1 tonne de MS en plus

Le Maxi Couv' a le net avantage de pouvoir être utilisé quelques jours avant moisson, lissant alors les pics de travail. Pour les 2 modalités (semis avant moisson au 12 juillet et semis 3 semaines plus tard au 5 août)...



Les levées ont été homogènes, la production au rendez-vous dès la fin de l'été. En mars, la modalité semée au déchaumeur a produit plus de matière sèche que celle semée au Maxi Couv'.

par un mélange de ray-grass d'Italie diploïde, de trèfle incarnat et de Micheli. Du colza fourrager a été ajouté au semis par Maxi Couv'. Avec un semis plus précoce de 3 semaines, la dérobée semée au Maxi Couv' affichait en octobre 2019 « 3,3 t de MS par ha. Sur le semis classique, la

dérobée avait produit à cette même période 2,3 t », chiffre la conseillère. Une différence expliquée par une colonisation forte des différents trèfles dans le protocole de semis avant la récolte de l'orge. Ces dérobées ont été pâturées par 20 vaches taries du 20 octobre au 20 novembre

dernier, sur la totalité de la parcelle de 6,2 ha. « Les animaux ont commencé par le trèfle et l'herbe, le colza a été pâturé en dernier ». Après la période hivernale, les pesées datant du 9 mars montrent un léger avantage aux dérobées semées au 5 août, respectivement de 1,25 t

de MS pour le semis après moisson et passage d'outil pour 1 t de MS pour le semis au Maxi Couv'.

Exploiter tôt dans la saison

La conseillère estime que les semis de dérobée avant moisson « doivent être exploités tôt. Il aurait fallu faire pâturer la parcelle dès la fin août ou au début septembre, avec un fil avant ». Une solution contraignante pour le producteur, la pâture étant éloignée du siège de l'exploitation. Une fauche à fin septembre aurait aussi pu assurer une rentrée de fourrage, « mais les conditions pluvieuses n'ont pas permis de couper l'herbe à cette période », rappelle Joël Pinvidic.

F. Paranthoën

* Le semoir Maxi Couv' a été mis au point par la société Devrand et le syndicat mixte Arguenon Penthièvre. Il est composé de rampes rigides et de 2 semoirs Delimbe, et peut ensemer une parcelle avant moisson.

Annonces judiciaires et légales

Conformément à l'arrêté du 16 décembre 2019, le prix de la ligne de référence des annonces judiciaires et légales, tel que défini par l'article 2 de l'arrêté, est fixé pour l'année 2020 au tarif de base de 4,07€ HT pour les départements des Côtes d'Armor, du Finistère, de l'Ille et Vilaine et du Morbihan (soit un prix du millimètre de 1,78€ HT).

AVIS

RECTIFICATIF Dans l'annonce parue le 20-02-2020 au titre de la cession de fonds appartenant à la société COULEUR PAYSAGE (RCS QUIMPER 394 358 725) au profit de la société COULEUR PAYSAGE PREVOT (RCS QUIMPER 879 141 372), il fallait lire que le fonds acquis est situé 414 Route de Guengat Le Lezec 29000 QUIMPER au lieu de 414 Rue Guengat Le Lezec 29000 QUIMPER. Pour avis.

Etude de M° Sylvie HURET-FERRAND Etude FERRAND, Notaire à Auxerre (Yonne) 5, rue Marcelin Berthelot. DISSOLUTION. Suivant acte reçu par M° Sylvie HURET-FERRAND, Notaire à AUXERRE (89), le 5 mars 2020 a été déposé le procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire décidant de la dissolution anticipée et la mise en liquidation amiable à compter du 31 janvier 2020 de la société dénommée SCI DE L'OUCHÉ DOLINE. SCI au capital social de 7 700€, dont le siège est situé à NEVEZ (29), 8 Navarro, immatriculée au RCS de QUIMPER sous le numéro 438 981 375, et la nomination de M. Alain PESTALOZZI en qualité de liquidateur. Le siège de la liquidation est fixé au

siège social. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffé du Tribunal de commerce de QUIMPER. Pour avis, le notaire.

Par décisions des 16 et 17.03.2020, la SCI MAURIEGE NETTOYAGE, capital de 7 622,45€, siège à PONTONX SUR L'ADOUR (40465) 92 chemin de CASTERA, immatriculée RCS DAX : 402 617 815, a décidé à compter de ce jour de : transférer son siège social à SPEZET (29540) Le Castel ; nommer Mme Sandra MAURIEGE demeurant à SPEZET (29540) Le Castel gérante en remplacement de M. Jean-François MAURIEGE démissionnaire ; modifier sa dénomination sociale qui devient ARC ENTRE CIEL et son objet social par la suppression de la mention « en vide » des locations. Le dépôt sera effectué au RCS de BREST.

TEPHIMMO SCI au capital de 1 500€ Siège social : Le Dreves Vraz 29290 MILIZAC RCS BREST 834 209 074

Par décision de la gérance du 11/02/2020, il a été décidé de transférer le siège social au ZA de Kerhuel, 285 rue des Céramiques 29290 MILIZAC à compter du 11/02/2020 Modification au RCS de BREST.

Par ASSP en date du 20/02/2020 il a été constitué une EURL dénommée : LE FOURNIL DE ST THONAN Sigle : EURL. Siège social : 15 Place Saint Nicolas 29800 SAINT-THONAN. Capital : 100€. Objet social : Boulangerie, pâtisserie, traiteur et toutes activités s'y rapportant. Gérance : Mme Carole VALLARINO née BACLET demeurant 24 rue du 8 Mai 1945 - 85450 VOUILLÉ-MARAIS. Durée : 50 ans à compter de son immatriculation au RCS de BREST.

Par acte SSP du 12/03/2020, il a été constitué une SASU ayant les caractéristiques suivantes : Dénomination : CHIC BARBER. Objet social : Salon de coiffure, barbier, vente de produits, d'articles et accessoires se rapportant à l'activité principale. Siège social : 28, Rue Louis Pasteur 29400 LANDIVISIAU. Capital : 100€. Durée : 99 ans. Président : M. AL-SUDANI Ghazwan, demeurant 2, Rue St Yves 22300 LANNION. Admission aux assemblées et droits de votes : Tout actionnaire peut participer aux assemblées quel que soit le nombre de ses actions, chaque action donnant droit à 1 voix. Clause d'agrément : Les actions sont librement négociables. Immatriculation au RCS de BREST.

SUMACAS LANDIVISIAU, EURL au capital de 700 519€, siège social : Avenue du Maréchal Foch 29400 LANDIVISIAU, 824 525 406 RCS BREST. Le 20 janvier 2020, l'associé unique a constaté la démission de M. Arnaud SANNIER de son mandat de gérant avec effet immédiat et nommé en qualité de co-gérants à compter du jour même : - Mme Magali DAUBINET-SALEN, née le 29 mars 1977 à SAINT-ETIENNE (42), de nationalité française et domiciliée 123 quai Jules Guesdes 94400 VITRY-SUR-SEINE, - M. Antoine FERREIRA MARTINS, né le 23 mars 1954 à VERMOSA - FIGUEIRA DE CASTELO RODRIGO (Portugal), de nationalité française, domicilié 2 rue Troyon 92310 SEVRES.

Par acte SSP du 20/03/2020, il a été constitué une SCI ayant les caractéristiques suivantes : Dénomination : L'AMARRAGE. Objet social : Location de biens immobiliers. Siège social : 342 - Rodalvez 29260 LESNEVEN. Capital : 1 000€. Durée : 99 ans. Gérance : M. BREBION Loic, demeurant 342, Rodalvez 29260 LESNEVEN, M. TURMEL Yannick, demeurant 9 Avenue de la Gare 83260 LA CRAU. Clause d'agrément : Cession libre entre associés, ainsi qu'à leurs conjoints, ascendants ou descendants. Cession soumise à agrément dans les

autres cas. Immatriculation au RCS de BREST.

AR GIZELL KOAD, SARL au capital de 8 000€, Pen Ar Menez 29810 PLOUARZEL, 417 638 632 RCS BREST. L'AGE a décidé, le 11/3/2020, de modifier le capital de la société par incorporation des réserves. Le capital est désormais de 60 000€. Mention au RCS de BREST.

SAS ZENBIKE CORNOUAILLE SAS au capital de 500€ Siège social : 26 rue Ar Moor 29920 NÉVEZ RCS QUIMPER NEVEZ

Par décision Assemblée Générale Extraordinaire du 24/02/2020, il a été décidé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du 24/02/2020, il a été nommé liquidateur(s) M. DENOIX Maxime demeurant 31, rue de l'Aven 29920 NÉVEZ et fixé le siège de liquidation où les documents de la liquidation seront notifiés au siège social. Par décision AGE du 24/02/2020, il a été décidé : d'approuver les comptes définitifs de la liquidation ; de donner quitus au liquidateur, M. DENOIX Maxime demeurant 31, rue de l'Aven 29920 NÉVEZ pour sa gestion et décharge de son mandat ; de prononcer la clôture des opérations de liquidation à compter du 24/02/2020. Radiation au RCS de QUIMPER.

Par ASSP en date du 02/03/2020 il a été constitué une SCI dénommée : SCI TUD HA BRO Siège social : 13 Rue de la Montagne 29290 LANRIVOARE. Capital : 5 000€. Objet social : Acquisition, mise en location de biens immobiliers. Gérance : Mme TALARMIN Karine demeurant 13 Rue de la Montagne 29290 LANRIVOARE. Cession de parts sociales : Toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires,

sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés. Durée : 60 ans à compter de son immatriculation au RCS de BREST.

EXPO-ASSISTANCE, SARL au capital de 10 000€, 246, route de Kerlezerien 29800 LANDERNEAU, 845 313 279 RCS BREST. L'AGE a approuvé, le 23/3/2020, les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur M. PROTAIS Pierre-Yves, 246, route de Kerlezerien 29800 LANDERNEAU pour sa gestion, l'a déchargé de son mandat et prononcé la clôture de liquidation de la société, au 23/3/2020. Mention au RCS de BREST.

SCI LA FONCIERE DE NILVIT BIHAN SCI au capital de 1 500€ Siège : Nilvit Bihan 29120 TREMEOC 483 601 241 RCS de QUIMPER

Par décision de l'AGE du 06/03/2020, il a été décidé la dissolution anticipée de la société, nommé liquidateur M. ROUSSEAU Michel, 16 rue du Mortier Glenac 56200 LA GACILLY, et fixé le siège de liquidation à l'adresse du liquidateur la correspondance et tous actes et documents seront adressés au 16 rue du Mortier Glenac 56200 LA GACILLY. Mention au RCS de QUIMPER.

AVIS

CAP AU VIN Société à responsabilité limitée au capital de 10 000€. Siège social : Parc d'activités de Colguen, 3 Rue Victor Schœlcher 29900 CONCARNEAU, 834 191 660 RCS QUIMPER. Aux termes d'une décision en date du 08/04/2019, l'associé unique, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société. Pour avis, La Gérance.

IROISE EURL au capital de 1 000€. Siège social : 2 rue de Silguy 29000 QUIMPER, 840 903 942 RCS de QUIMPER. L'AGE du 24/03/2020 a décidé la dissolution de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du 24/03/2020, nommé en qualité de liquidateur Mme LE GALL Marie-Noëlle, demeurant 2 rue de Silguy 29000 QUIMPER, et fixé le siège de liquidation au siège social. Modification au RCS de QUIMPER.

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

LE COLIBRI Société en Nom collectif au capital de 5 000€ Ancien siège social : 8, route de Bénodet 29950 GOUESNACH Nouveau siège social : 86, route de Menez Rohou 29170 SAINT-EVARZEC à compter du même jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Aux termes d'une décision en date du 28 février 2020, l'associée unique a décidé de transférer le siège social du 8, route de Bénodet 29950 GOUESNACH au 86, route de Menez Rohou 29170 SAINT-EVARZEC à compter du même jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis, La Gérance